

L'OPTION CGT

Bulletin de la CGT ÉDUC'ACTION de
l'académie de CAEN

- Éditorial	1
- Elections	2
- Luites	
-Actu professionnelle	3
- Proviseur ?	4
- Souffrance au	5
- Conseil pédagogique	6
- Premier degré	7
- Actu interpro	
-Informatique	8
-Motion d'actualité	10
- Fiche de promo-	11
- Hommage	12

Pendant des jours la meute médiatico-politico-patronale nous a rabâ-

ché la même litanie sur la « violence » des licenciés d'Air France parce que deux arrogants, encouragés au préalable par Macron, ont été un peu secoués. Avez-vous remarqué que le DRH sans chemise a conservé sa cravate ? On ne se débarrasse pas de sa laisse si facilement ! Mais cette petite séquence sportive restera sans doute un moment inou-

bliable, un peu moins ennuyeux à raconter à ses petits-enfants que les réunions cyniques où ces gens-là rayent la vie de centaines de personnes, entre deux viennoiseries et quelques ricanements partagés avec des tyrans qataris pour qui le travail des enfants est une blague et faire la grève, une bonne raison de croupir en prison comme l'explique M. de Juniac, patron d'Air France.

Face à cette petite déconvenue vestimentaire, des milliers de vies brisées sur le tarmac du profit des actions, salariés molestés et gazés par les CRS, mais dont la meute médiati-

que ne parle pas.

Et voilà qu'on embarque des salariés au petit matin comme des terroristes, comme on n'aurait jamais osé traiter un Cahuzac, un Balkany, un Guéant, voire un Sarkozy...

Bien sûr, ça n'émeut pas les chiens de garde qui voudraient qu'on se laisse massacrer avec docilité et en disant « Merci ! » en plus... Parfois, il y a des hommes et des femmes qui ne sont ni des voyous, ni des héros, mais qui refusent simplement de baisser les yeux face au capital qui les piétine.

L'affaire n'est pas nouvelle, relisez La Boétie, *discours sur la servitude volontaire* : « *Soyez résolus à ne plus servir, et vous voilà libres. Je ne vous demande pas de le pousser, de l'ébranler, mais seulement de ne plus le soutenir, et vous le verrez, tel un grand colosse dont on a brisé la base, fondre sous son poids et se rompre.* », et réfléchissez-y la prochaine fois qu'on vous demandera d'appliquer une énième réforme inepte.

Car tout est lié. Le conflit à Air France, c'est le symbole d'une division profonde de la société entre ceux qui travaillent et ceux qui détournent le fruit de ce travail à leur seul profit. Car le travail n'est pas un coût, mais

bien une richesse et ils le savent ! Et dans une société qui se dit civilisée, ce n'est pas ce retour en arrière vers le XIXième siècle et son capitalisme sauvage qui constitue le progrès attendu, mais bien les propositions de la CGT : éducation du temps de

travail, solidarité nationale (sécurité sociale, fiscalité, etc...) et internationale sans condition (vis-à-vis des migrants).

Plus que jamais : l'école est au centre de cet enjeu. Nos ennemis de classe l'ont bien compris, ils la musèlent, l'amaigrissent, la vident son contenu, la privent de son efficacité, par des séries de mesures contradictoires. A nous de reprendre la main, de promouvoir une alternative crédible dont les médias ne veulent pas entendre parler. Car elle existe et s'ils la combattent avec tant d'acharnement, en criminalisant l'action syndicale, c'est bien parce que cette classe dominante a peur de l'école émancipatrice.

Pour détourner encore l'attention, les suceurs de sang de la classe ouvrière, bien aidés par les politiques et certaines organisations syndicales inféodées n'hésitent plus à jouer avec le feu brûlant du fascisme qui frappe aux portes de nos futures grandes régions, à revenir sans cesse sur le mythe de l'invasion de migrants et à prétexter le terrorisme pour faire de tous les Français des suspects.

Alors dès aujourd'hui, maintenant et partout : plus une seule chemise repassée pour le grand capital ! Relevons la tête et luttons !

AIR FRANCE : ARRESTATION DE SYNDICAIstes



CGT ÉDUC'ACTION CAEN: Secrétaire académique Christophe Lajoie (Lycée Jules Vezrne)

3 allée du Bois 14740 Saint-Manvieu-Norrey Tél. : 06 32 18 39 51

Courrier électronique : sden14cgt-elucapa@orange.fr Site : <http://www.cgteduc-caen.fr/>

8 octobre : l'exemple vient des élèves !

Un petit bilan de la journée de mobilisation interprofessionnelle du Jeudi 8 Octobre 2015 :

Un bon millier de manifestants dans les rues de Caen, quasiment autant de CGT Educ'Action que de FSU... Les OS réformistes n'appelant pas à la manifestation. Une participation très faible des enseignants. Mais une manifestation relevée par l'UNL et environ 200 lycéens. Le lycée Fresnel a été bloqué dès le matin par les élèves et les collègues (qui n'étaient pas en grève) n'ont pas pu faire cours, faute d'élèves.

Environ 500 manifestants à Cherbourg, 200 à Alençon. Comme presque toujours, la couverture médiatique était minable... 10 secondes le midi sur le journal de France 3 Basse Normandie... les nouveaux chiens de garde sont à l'œuvre.



Elections, carton plein !

Porter le syndicalisme au plus près des salariés est la priorité de notre confédération. C'est pourquoi la CGT Educ'Action s'emploie tous les ans à constituer des listes syndicales aux élections des conseils d'administration dans les établissements du second degré.

Cette année encore, notre organisation recueille de nombreux sièges, ce qui la place quasiment à égalité avec la FSU sur cette représentation : 7 sur 7 aux lycées Mermoz, Jules Verne, Cornu, Liard, 5 au lycée Laplace, 3 au lycée Mezen, 2 aux lycées Fresnel et Rabelais.

A ces bons résultats, on doit ajouter les militants isolés dans leur établissement qui ne sont pas en capacité de présenter une liste CGT, mais qui ne manquent pas d'être élus au conseil d'administration sur des listes d'Union.

Concrètement, lorsque cela est nécessaire, nos élus,



AESH en lutte !

L'intersyndicale du Calvados (CGT, FO, SUD et SNUIPP) a appelé début novembre à un rassemblement devant la Direction Académique sur la question des AESH, dans le cadre de la journée d'action nationale. Nous étions une trentaine avec quelques personnels AESH. Un journaliste avait répondu à notre communiqué s'ensuivit une prise de parole commune.

On peut faire le constat qu'au fil des années, les mobilisations sur la question restent quantitativement les mêmes, alors que le nombre d'AESH ne cesse d'augmenter et ne satisfait pas la demande (600 CUI et 200 CDD-CDI dans le 14). La question du handicap revient en permanence dans nos réunions chez les PE, mais aussi maintenant les enseignants de collège.

Alors même si la mobilisation est pour l'instant décevante, il faut poursuivre la campagne sur le sujet.

Cette année, bon signe, elle a commencé tôt, les vacances de la Toussaint ont certes perturbé la préparation de cette journée, mais il faut saluer l'initiative nationale. Parlez-en autour de vous à tous ces personnels



appuyés par notre organisation interprofessionnelle, structurent la contradiction et portent des propositions alternatives à celles présentées par le chef d'établissement sur les sujets qui jalonnent l'année scolaire (budget, ventilation de la dotation globale, projet d'établissement...).

Apportant une largeur de vue inégalée, notre représentation syndicale permet de dépasser la simple représentation disciplinaire, le corporatisme, voire les phénomènes de « cour » qui ont encore lieu dans de nombreux établissements. C'est particulièrement important dans la période de restrictions budgétaires que nous traversons où chaque discipline, dont le rôle est renforcé par le conseil pédagogique, est tentée de tirer « la couverture à soi » et ainsi de créer les conditions de la division entre les personnels. C'est ensemble que nous devons lutter !

HSA un jour, HSA toujours !

L'usage des HSA sont entré dans les mœurs et prépare l'allongement programmé des services.

En 2014/15, le volume d'HSA a encore augmenté. Depuis 2007, il n'a cessé d'augmenter. Sauf que quand c'était Sarkozy qui faisait la promotion de ces HSA : tout le monde s'accordait à dénoncer ce travers. Jusqu'à ce qu'il ait l'idée de défiscaliser et d'intéresser la troisième heure d'une prime.

Rappelons qu'au départ, ces HSA étaient là pour compenser partiellement les réductions de postes d'enseignant. Elles servaient donc à supprimer des postes. Prendre des HSA dans une matière fortement excédentaire en besoins dans le TRMD, c'était empêcher le recrutement d'un collègue.... ça n'a pas changé !

Réforme du collège : menace sur les professeurs d'allemand.

Le 5 octobre, la Ministre de l'Education Nationale aurait réaffirmé sa volonté de promouvoir l'enseignement de l'allemand, fixant un objectif pour 2016 de 12 % d'élèves dans les écoles en plus, 6 % dans les collèges ! Sans doute émoustillée par la présence ce jour là de l'ambassadeur d'Allemagne, Nikolaus Meyer-Landrut, elle s'est aventurée à prévoir l'augmentation de l'offre ! On se demande comment ? Eh bien, c'est simple : non pas en recrutant des enseignants, mais des locuteurs natifs. Encore une fois, il

Baisse de 1% en euros constants du salaire moyen

En 2013, le salaire net mensuel moyen d'un enseignant à temps plein des premier et second degrés de l'Education Nationale s'élevait à 2450 euros, secteurs public et privé sous contrat confondus (2640 dans le second degré, 2210 dans le 1er degré). Par rapport à 2012, ce salaire net moyen, a diminué de 0,2% en euros courants et de 1% en euros constants, compte tenu d'une inflation moyenne relevée de 0,9 % en 2013 (source DEPP 2 octobre 2015). Cette baisse s'inscrit dans un contexte d'absence de revalorisation du point d'indice depuis 2010 et de hausse des cotisations sociales. Elle résulte également d'un renouvellement des effectifs, les 3,4% d'entrants gagnant moins que le 3,7% de partants. En revanche, le salaire net moyen des enseignants présents en 2012 et 2013 avec la même

La loi TEPA est pourtant tombée, il n' y a donc plus d'incitation financière véritable.

Alors pourquoi continuer ? A trop montrer que l'on peut faire plus, un gouvernement finira bien par penser à l'allongement du temps de service obligatoire... à bon entendeur...



est clair qu'il s'agit de réduire la masse salariale des enseignants et de promouvoir un enseignement au rabais des langues. Quid de l'ouverture culturelle, de la nécessité de répondre au besoin de citoyens formés à cultiver les relations privilégiées entre l'Allemagne et la France ?



quotité de travail augmente de 0,3% en euros

constants. Le 30 septembre, le 1er ministre a annoncé qu'il entendait appliquer l'accord sur la rémunération des fonctionnaires, bien que ce texte n'ait pas obtenu après la non-signature de la CGT, l'aval de syndicats représentant au moins 50% des voix. Cette décision mènerait à améliorer la rémunération des enseignants, mais si peu... on continue de se moquer de nous. Pour la CGT Educ'Action, la reconnaissance du travail fait, passe obligatoirement par la revalorisation du point d'indice.

L'exception qui confirme la règle, témoignage.

Maintenir un enseignement secondaire de qualité en zone difficile dans de bonnes conditions pourrait apparaître à certains comme une gageure, mais il est des hommes — ou devrais-je dire ici, des femmes — dont la trempe est telle qu'ils ne peuvent se résigner à la voie du renoncement. Notre proviseure-adjointe d'une SEP publique en fait partie.

Et ce ne sont pas les difficultés du moment, qu'elles soient urbaines ou sociales qui réduisent sa volonté de faire de notre établissement un lieu d'exigence.

Camarades lecteurs, je vous entends d'ici : que vient donc faire un article qui vante les mérites d'une proviseure adjointe dans le journal de la CGT ?

Rappelons tout d'abord que la CGT Educ'Action syndique tous les personnels de l'Éducation nationale, et donc les personnels de direction.

Par ailleurs, cela fait 20 ans que j'enseigne et c'est la première fois que l'envie me prend de parler d'un personnel de direction... en bien.

En effet, il est rare qu'un responsable ose se questionner sur des décisions émanant du rectorat voire du ministère de l'Éducation Nationale qui vont à l'encontre des réalités locales.

Prenons par exemple, l'organisation de l'accompagnement personnalisé. L'an dernier, une proposition a été faite à l'ensemble des équipes pédagogiques pour proposer un nouveau fonctionnement : ne plus faire 2,5 heures d'AP la semaine mais organiser des journées d'AP une fois par mois. Toutes les heures allouées à l'AP ne sont donc pas utilisées pour ces journées. Le reliquat permet de dédoubler les heures en lettres-histoire, en mathématiques et en anglais tout en conservant le volume annuel d'heures d'AP.

Il en résulte des conditions de travail ou d'ensei-

gnement plus confortables pour nous, enseignants, et, naturellement, les élèves y trouvent leur compte puisque nous pouvons leur accorder davantage de temps et d'aide.

Nos inspecteurs, sceptiques, n'ont pas forcément été ravis du mode de fonctionnement ; lors de l'inspection de deux de nos collègues, ils ont fait savoir que ce n'était pas comme cela qu'il fallait envisager la mise en place de l'AP. Notre proviseure adjointe a tenu bon et a expliqué qu'elle préférerait voir ses enseignants sereins et travaillants dans de bonnes

conditions avec des élèves en progression que l'inverse.

Elle est de ces personnes qui sont capables de dire en réunion qu'elles ne sont pas d'accord avec les nouvelles orientations pédagogiques et trouver des solutions qui respectent les consignes mais permettent néanmoins d'optimiser les moyens alloués.

A titre personnel, je trouve audacieux et courageux cette prise de position.

Mais il n'y a pas

que cet exemple, c'est aussi un personnel de direction qui prend régulièrement des nouvelles des enseignants en arrêt maladie et a toujours un mot bienveillant dans les mails envoyés pour les personnels absents pour diverses raisons. Des pratiques de simple politesse aujourd'hui devenues rares.

Tout cela peut sembler insignifiant mais il est peu courant de nos jours, à entendre les collègues, de ressentir le soutien et la reconnaissance parmi les personnels de direction.

Ce témoignage subjectif mais honnête me donne l'espoir que le costume de personnel de direction ne dénature pas forcément la personnalité et les idéaux de celui qui l'endosse.



La souffrance au travail : quelle véritable cause ?

Deux mois à peine que la rentrée a eu lieu et déjà on constate une véritable souffrance au travail chez de nombreux camarades. Le ras le bol, le mal être, la fatigue excessive...autant de facteurs qui révèlent la difficulté d'exercer aujourd'hui un emploi dans l'Education Nationale. Mais d'où peut bien provenir cette souffrance alors que nos professions devraient être porteuses de satisfaction et de sérénité ?

A y regarder de plus près, on se rend compte que l'institution est en grande partie responsable de cette souffrance. En effet, le double discours institutionnel conduit chacun d'entre nous à un tiraillement et à une adéquation impossible entre d'un côté, des exigences sans cesse accrues en matière de contenus et de tâches à effectuer (avec de moins en moins de temps!), et de l'autre, le maintien systématique des élèves les plus problématiques dans les classes, au dépens de la transmission des savoirs et de la qualité pédagogique.

Face à l'impossibilité d'effectuer convenablement nos missions, l'institution brandit l'argument fallacieux de démarches pédagogiques non adaptées ! Artifice de langage grossier et non fondé qu'il est facile de retoquer au regard de la réalité. Combien de collègues sont malmenés dès la première heure de cours, avant même d'avoir pu mettre en place leurs stratégies pédagogiques (facile à constater en cas de remplacement d'un collègue par exemple) ? La faute reviendrait donc aux personnels qui seraient incapables d'évoluer et n'arriveraient pas à rendre les cours attractifs ! Quel déni de réalité !

Nos élites rectorales n'auraient-elles donc jamais entendu parler des évolutions dans la construction psychique des élèves d'aujourd'hui, (le rapport au savoir, à l'autorité, l'incapacité à différer des pulsions...) ? Bref, le minimum à connaître pour tout éducateur. Face aux élèves posant le plus de problèmes, l'institution évoque « le droit à l'éducation pour tous ». Evidemment! Et la CGT Educ'Action ne peut être que d'accord avec ce principe intangible...mais sous réserve qu'une éducation de qualité soit dispensée, comme celle dont nous avons nous même bénéficié en son temps.

Il s'avère que dans de nombreux EPLE, ce principe dévoyé d'égalité se transforme en « éducation

pour personne » tant les professionnels que nous sommes occupés à des problèmes de comportements et de disciplines chronophages. Il ne reste que peu de temps pour la transmission de savoirs et de savoir-faires. Et c'est sans doute ici que le sentiment d'inutilité favorable au mal être au travail trouve en grande partie son origine. Les enseignants ont souvent l'impression que l'institution les empêche d'effectuer convenablement leurs missions ils se sentent méprisés par la hiérarchie.

Pire, au delà de la souffrance individuelle, se cache sournoisement la reproduction des inégalités sociales. Il existe des établissements formant les « élites » ou le moindre écart de la part des élèves est fortement réprimandé. Ici, l'enseignement doit permettre la réussite des élèves et leur intégration sociale. A l'opposé, dans d'autres établissements, les collègues se font insulter, les élèves cumulent de dizaines de journées d'absence sans que

rien ne soit fait. « L'éducation pour tous » vous dites ! Mais vraiment pas porteuse des mêmes chances selon le lieu de scolarisation. Cette inéquité ne peut que révolter la CGT Educ'Action et nous oblige à dénoncer le discours faussement égalitaire de l'Education Nationale.

Nous devons créer des structures adaptées pour les élèves incapables de s'intégrer sereinement dans l'école afin que les personnels puissent enfin effectuer convenablement leurs missions et que ces élèves trouvent valablement leur place dans la société. Les solutions proposées aux collègues en souffrance ne sont que des pansements sur des fractures ouvertes. Des groupes de parole en présence de psychologues dispensés par la MGEN, où l'on garantit la discrétion ! Dérisoire ! Il nous faut des solutions efficaces en amont et ne pas laisser la souffrance s'installer comme fatalité dans le métier.

La CGT Educ'Action réfléchit à ces problématiques car elle est une force de proposition. A ce titre, n'hésitez pas à nous faire part de votre expérience, de vos analyses et de vos réflexions. De cette manière, nous pourrions proposer des évolutions efficaces et réalistes. L'Ecole appartient à chacun d'entre nous et c'est à nous de la faire évoluer dans le bon sens pour plus d'égalité et de bien être.



Conseil pédagogique : kesako ?

Cette nouvelle strate de management émane d'une demande insistante et ancienne du SNPDEN (syndicat UNSA majoritaire des personnels de direction de l'Éducation Nationale, majoritaire). Elle a été imposée dans le cadre de la loi Fillon, dans le rapport annexé à la loi « d'orientation pour l'école » de 2005.

« Dans chaque collège, chaque lycée, le conseil pédagogique favorise la concertation entre les professeurs pour coordonner les enseignements et les méthodes pédagogiques, la notation et les activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Il participe à l'autonomie pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) (...) Dans le cadre de la réforme du lycée qui prendra effet à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde, il est ainsi consulté notamment sur les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves, les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation, l'organisation des enseignements en groupes de compétences, les modalités des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers. Il formule des propositions sur les modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration » (source Éduscol).

Depuis la LOLF (Loi Organique relative aux lois de Finances), c'est désormais la teneur des différents projets qui est le principal critère d'attribution des budgets. En clair, les établissements seront financés selon l'attractivité et l'opportunité du projet que chacun présentera, en concurrence avec tous les autres. Le CP n'est rien d'autre, dans le fond, que le rouage nécessaire au fonctionnement de la LOLF pour établir ces « objectifs pédagogiques » et veiller à leur application, dans le cadre d'une « culture d'évaluation » de type objectif / évaluation / financement et ainsi mettre en concurrence les établissements pour l'obtention des budgets.

Ce CP est présidé par le chef d'établissement, qui de plus peut en désigner les membres (au moins un professeur principal de chaque niveau, un professeur de chaque champ disciplinaire, un CPE, le chef des travaux). Le chef d'établissement voit ainsi son pouvoir renforcé par l'attribution de ce droit de regard sur la pédagogie des enseignants.

Avec le CP, on voit apparaître une hiérarchie intermédiaire de « supers-profs » qui constituent un échelon

hiérarchique supplémentaire non officiel mais parfaitement opérant. Il se forme donc, via cette instance, un groupe d'enseignants mis en situation d'évaluer les performances de leurs collègues. De plus, les attributions de ces conseils ont progressivement grandi pour finalement devenir l'antichambre du Conseil d'Administration.

On peut ainsi y voir des décisions se prendre sur les postes puisque de l'organisation pédagogique découle les besoins en postes. Les chefs d'Établissement présentent aussi comme acquises des décisions du CP aux collègues élus au CA, alors qu'il ne s'agit pas forcément des mêmes personnes et que



le CA reste souverain.

Des DASEN menaceraient même les collègues ne souhaitant pas participer au conseil pédagogique de leur établissement d'un retrait de 1/30ème du salaire sous prétexte qu'ils/elles ne satisferaient pas aux exigences mentionnées dans le **décret n° 2014-940** du 20/08/2014, relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré et, plus particulièrement, à celles mentionnées dans le § II de son **article 2**.

Pour les DASEN, dès l'instant où des enseignant-e-s ont été désigné-e-s par le/la chef-e d'établissement pour être membre du CP, ceux-ci/celles-ci auraient l'obligation de siéger aux réunions programmées. En effet, selon eux, elles entreraient dans les obligations de services liées à la participation obligatoire des réunions d'équipes pédagogiques.

Nous tenons ici à rappeler que le fonctionnement du CP est régi par des règles de fonctionnement notifiées aux articles **R421-41-4 à R421-41-6** du code de l'éducation. A ce titre, tout membre du CP est donc libre d'y siéger ou pas. Cette participation n'entre nullement dans les obligations de service des enseignant-e-s, précisées d'ailleurs au § II de la **circulaire n°2015-054** du 29/04/2015.

La CGT Educ'action a donc décidé d'appeler tous les personnels à refuser collectivement et à ne pas participer à la mise en place de conseils pédagogiques formés de membres désignés par le chef d'établissement, et ayant pour objectif d'instaurer de nouvelles hiérarchies ou d'accroître le pouvoir du chef d'établissement, limitant la liberté pédagogique et le rôle des conseils d'enseignement.

L'ajustement, c'est adapter quelque chose à quelque chose.

En Avril, au dernier CTSD du Calvados, le Directeur Académique a expliqué aux élus du personnel que l'objectif n'était pas d'examiner l'ensemble des effectifs des écoles du département pour y fermer ou ouvrir des classes, mais de faire un "ajustement", c'est à dire d'intervenir à la marge sur un petit nombre d'écoles (une dizaine). La direction académique est toujours en mode gestion de la pénurie à moins que nous soyons en expérimentation du flux tendu à l'EN.

Formidables 108 heures, extraordinaires 108 heures... extensibles 108 heures !

Pour rappel, Les 108 heures annuelles de service se répartissent depuis 2008 de la façon suivante : 60 h consacrées à des activités pédagogiques complémentaires, 18 h consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue, 6 h consacrées à la participation aux conseils d'école obligatoires.

Il reste donc 24 h forfaitaires consacrées les rencontres avec les parents ; les rencontres entre collègues ; les liaisons entre les cycles ; les liaisons école –



collège ; les synthèses avec le RASED ; la rédaction concertée des projets d'école, de cycle ; les co-interventions avec des intervenant-e-s extérieur-e-s ; les liaisons avec les différents services qui interviennent dans la scolarisation d'enfants en situation de handicap ; la participation aux différentes réunions institutionnelles avec les partenaires de l'école ; la concertation avec les intervenant-e-s médico-sociaux de l'école... Bref tout ça pour dire que ces dernières 24 h sont épuisées en décembre... pour la suite de l'année, c'est gratuit. Une réorganisation du service des instits

en 24 h de temps de service, réparties en 18 h devant les élèves et 6 h hebdomadaires pour faire face aux différentes tâches périphériques (en attente de l'application du corps unique) est la solution !

Et pour finir...

La CGT Educ'Action devait rencontrer le DASEN adjoint en octobre pour parler de la rentrée. Cette audience a été reportée au 13 novembre parce que la direction académique a préféré que le représentant syndical que je suis, soit

devant les élèves... outre le fait que les activités syndicales ne se font pas sur mon temps personnel, il n'était donc pas nécessaire d'envoyer un remplaçant dans mon école... jolie cohérence.

En Bref : le conflit d'Air France.

L'intensité de l'indignation médiatique et politique suscitée par les incidents à Air France contraste avec l'indifférence dans laquelle est laissée la violence sociale des suppressions d'emplois dont il était question. 45000 euros d'amende et 3 ans de prison pour les « voyous », 645000 euros à l'année pour leur patron...

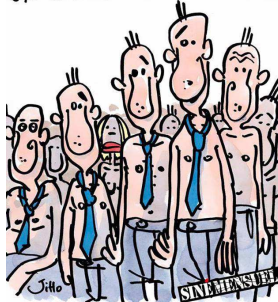
A propos des « violences » ouvrières, déjà en 1906 Jean Jaurès clamait : « Oui, monsieur le ministre, la violence c'est chose grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de proposer en effet par la brutalité visible et saisissable des actes.

Ah, le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses! Quelques hommes se rassemblent à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence,

sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour d'un tapis vert, ils décident que leur salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par

AIR FRANCE: UNE IMAGE DÉGRADANTE

2900 SALARIÉS PERDENT LEUR CHEMISE



des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit ; c'est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant. La machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle broie. ».

La CGT Educ'Action a apporté son plein et entier soutien aux salariés d'Air France en lutte.

IMP et maintenance des réseaux informatiques en lycées : Moyens insuffisants et manque d'ambition.

Lors du conseil d'enseignement de juin 2015, la maintenance du réseau informatique du lycée Laplace a occupé une bonne partie de la séance. Cette mission, réalisée entièrement par trois professeurs du lycée, pose un problème depuis que la réforme des IMP (indemnités de mission particulière) a supprimé les moyens (heures de décharge) dévolus. Le ministère de l'Education Nationale a mis en place les IMP : la « grande idée » du ministère étant de ne plus « détourner et distraire » les personnels de leur tâche principale, de remettre chaque professeur devant sa classe, au travail ! Mais Cette décision ignore les multiples facettes du métier d'enseignant. N'en déplaise au ministère, celui-ci n'est pas seulement enfermé dans sa classe avec les élèves, il s'implique aussi dans les activités du lycée et participe de son fonctionnement : conseil d'administration, échange avec les entreprises, activités pédagogiques extérieures, politique culturelle, et mise en place des outils informatiques professionnels, etc... la liste est longue.

Bref rappel concernant le service hebdomadaire du professeur. L'enseignant du secondaire doit un nombre d'heures de cours statutaire de 18 heures. Vient s'ajouter ensuite le temps de préparation et de correction qui correspond à une heure en plus de chaque cours. Nous obtenons 36 par semaine. À ce temps viennent s'ajouter un forfait de 3 heures diverses : réunions, des concertations, les conseils de classe, les rencontres parents/professeurs, la préparation aux journées portes ouvertes, la participation aux projets, la formation continue, la liste n'est pas exhaustive. Un professeur peut aussi faire des heures supplémentaires, mais attention à la surcharge !!!

Volontairement, trois professeurs ont ici choisi d'échanger une heure de cours face aux élèves contre deux heures de maintenance informatique. Les professeurs sont donc déchargés pour rendre service à l'ensemble de la communauté éducative. Dans le jargon, on parle de « décharge horaire ». Mais ces dernières ne sont pas officiellement estampillées aux yeux du rectorat. Il s'agissait d'heures supplémentaires destinées à l'origine à des dédoublements d'effectifs. Ainsi, le nombre de classes dédoublées dans le lycée est plus faible, et le nombre d'élèves dans les classes augmente impactant tous les niveaux et toutes les matières enseignées.

C'est un choix contraint, que celui d'assumer l'entretien d'un réseau informatique indispensable à l'administration du lycée et aux professeurs. Face au nombre d'heures insuffisantes données par le rectorat pour faire fonctionner les établissements, le lycée Laplace, comme tant d'autres a choisi depuis longtemps d'aug-

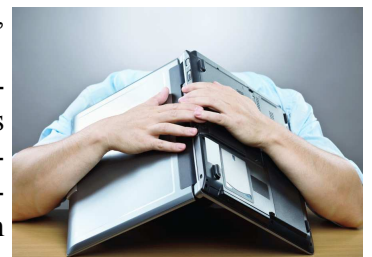
menter le nombre d'élèves dans les classes pour entretenir son réseau.

L'origine du problème est bien antérieure et remonte aux années quatre vingt, lorsque l'informatique est arrivée à l'école. À l'époque des professeurs-bricoleurs, qui avaient suivi les premiers pas de l'informatique, s'occupèrent de monter les premiers réseaux embryonnaires. Des professeurs de maths ou de génie mécanique qui s'occupaient d'installer des programmes, de remplacer des cartes graphiques ou de guider leurs collègues dans l'utilisation des logiciels. Ces volontaires passionnés ont développé un savoir faire et ont ensuite formé la relève, devenant au fil du temps des experts incontournables. Leur solide expérience et leur connaissance du terrain en ont fait des spécialistes.

Côté matériel, la région a d'abord équipé en partie les établissements et les salles de cours en ordinateurs, l'autre partie du matériel ayant été achetée sur les fonds propres du lycée via la taxe d'apprentissage. Mais le financement a vite trouvé ses limites et la région a confié au rectorat et à l'Etat la charge de la maintenance qui se répercute ensuite sur les dotations horaires des établissements. Pour cela le rectorat n'a jamais donné le nombre d'heures suffisant. La direction du lycée a encore affecté 13h cette année pour deux administrateurs du réseau, mais avec le développement du numérique, c'est insuffisant.

Conscients de l'importance de leur mission, les administrateurs se démènent. Les enseignants bénéficient en échange d'un réseau fiable et entretenu quotidiennement. Nous n'avons pas de formulaire à remplir en cas de panne, pas d'appel d'offre à rédiger, pas de temps d'attente interminable entre deux interventions.

Les tâches des administrateurs réseaux ne se résument pas à de la programmation derrière un écran. Ils installent les nouvelles machines, les connectent au réseau, remettent en place les postes dans les salles en fin d'année, remplacent les postes défectueux ou en-



dommagés, mettent à jour le matériel et font tout un travail de petite maintenance sur le terrain qui nécessite une certaine dextérité. Extrêmement disponibles, l'administration a profité de cette veille informatique.

Cette « organisation », élaborée au fil du temps, s'est généralisée à tous les établissements. Dans notre lycée, jusqu'il y a peu, nous n'avions pas à nous plaindre, remerciant le travail accompli, souvent en urgence, par nos collègues. Cette situation était pour l'ensemble de la communauté éducative un vrai confort, qu'aucune société de service n'aurait pu remplir avec la même convivialité et la même souplesse. Combien un technicien aurait-il facturé un déplacement pour configurer un ordinateur ? Combien de formulaires et de documents administratifs aurions-nous devoir établir pour l'intervention ? Il faudrait mobiliser un comptable à temps plein !

Le nombre d'heures passées par les administrateurs est évidemment bien supérieur au temps de décharge. Sans doute le prix de la passion du service public ! Mais la situation a changé puisque l'état et le rectorat ne veulent plus financer avec des décharges horaires ces missions : réseau informatique, formation continue des nouveaux titulaires, missions diverses au sein même du rectorat, parmi d'autres. Les IMP ne seront données qu'en heures supps et viendront alourdir le service des agents. De plus, le rectorat ne dégage pas assez d'IMP et les collègues ne voudrons plus passer leur journée sur le réseau en plus de leur service.

Pour faire toujours plus d'économie, l'Etat propose comme solution à long terme une dématérialisation du réseau informatique, la disparition pure et simple des administrateurs. Les logiciels seraient disponibles à distance depuis les serveurs du rectorat et nous n'aurions dans nos salles que des terminaux avec un écran et un clavier : une boîte vide. Cette solution séduisante et surtout moins coûteuse est toutefois complètement déconnectée des besoins réels en outils informatiques. Dans les lycées, l'utilisation de logiciels professionnels est conséquente et variée. Les diverses disciplines techniques enseignées ne peuvent se satisfaire d'un traitement de texte ou d'un tableur libres de droit. Ces logiciels professionnels, nombreux, impliquent des capacités de calcul locales importantes. La solution de dématérialisation, qui est déjà mise en place dans certains établissements, ne fonctionne pas tout à fait comme prévu. Au rectorat une équipe de techniciens s'occupe du réseau académique, alimente en informations les établissements et entretient l'interconnexion. La tâche est immense. Et sur les lycées ou



le réseau est virtuel les problèmes de maintenance sont résolus plusieurs jours, voir plusieurs semaines après leur signalement. Les postes en souffrance restent inutilisables, toujours par manque de moyens.

Ainsi, dès janvier 2015 l'inquiétude a grandi concernant l'entretien du réseau. Les administrateurs menaçaient de ne plus s'en occuper au regard des nouvelles conditions imposées par le rectorat. La charge de travail devenant trop lourde, il aurait été impossible de s'occuper d'un réseau qui grandit en même temps que le lycée s'informatise sans maintenir des décharges. Cela revenait à sous estimer la charge de travail, et nier l'investissement professionnel. Les trois administrateurs soutenus par l'ensemble de l'équipe éducative se sont mobilisés pour obtenir des garanties : pétition, intervention dans les conseils pédagogiques, et surtout intervention des élus au conseil d'administration. Il devenait urgent de trouver une solution avant la rentrée 2015. Devant la détermination du personnel, la direction du lycée a pu maintenir une grande partie des heures de décharge pour cette année. La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative a donc payé.

Mais la victoire n'est pas totale. Seulement 2 professeurs sur 3 bénéficient de 6 h 30 de décharge pour le réseau. Le troisième fait un service complet avec trois IMP équivalent à 6h en terme de travail donc 48 heures de travail hebdomadaire au moins ! Cette année les permanences informatiques ont été réduites. La porte est plus souvent fermée. Le réseau est en sursis.

Le rectorat doit enfin trouver une solution devant un parc informatique qui ne cesse de croître. Une solution qui doit proposer un service constant. Et au delà du rectorat, c'est toute la politique informatique de notre ministère qui manque d'ambition. Le coût de l'entretien est supporté par les dotations horaires destinées normalement aux élèves. Il faut maintenir des professeurs sur site, ils sont indispensables et incontournables. La maintenance des réseaux informatiques repose beaucoup trop sur du bénévolat. Une réflexion plus globale doit être menée avec le rectorat, sans oublier d'y associer les enseignants concernés.

Dans la tête de nos responsables politiques le fantasme du « tout numérique » prend trop d'ampleur. L'idée que l'informatique peut se passer de l'intervention humaine et remplacer les professeurs dans les salles de cours relève de l'utopie. La dématérialisation totale des réseaux ne résoudra pas les problèmes de maintenance. Le Président de la République et d'autres élus souhaitaient que tous les élèves de 5^e soient équipés de tablette en 2016. Ils rêvent d'un monde virtualisé, où les écrans remplacent le papier, où la machine remplace l'humain. Nos élèves n'ont pas besoin de machines mais simplement d'apprendre à lire et à écrire avec des adultes face à eux, pour s'ouvrir aux autres, à la culture et au monde réel.

Motion Congrès URSEN CGT Educ'ation : Réfugiés, migrants : accueillir sans trier

Nous vivons en Europe un drame humanitaire sans précédent de puis l'après guerre, tant au niveau psychologique que politique.

L'Europe est en crise : les états membres s'avèrent incapables de s'accorder pour accueillir 160

000 demandeurs d'asile sur les 11 millions de déplacés et réfugiés syriens. Pire, l'Union européenne diminue de 40% l'aide d'urgence au programme alimentaire mondial dans les camps de réfugiés de Jordanie et de Turquie. Plusieurs états membres remettent en cause le principe de libre circulation, réintroduisent les contrôles aux frontières, voire les ferment totalement ou pire tirent sur les migrants.

Et comble de l'horreur, la photo du petit Aylan mort sur une plage de Turquie a déchaîné les passions, ravivé la flamme de l'empathie mais on peut douter de sa durabilité.

En France, pour rejeter les migrants chacun y va de sa surenchère xénophobe. Les porte-paroles du mouvement fasciste donne de la voix à tout crin, avec l'approbation d'un certain monde journalistique pour cracher leur haine de l'autre, de l'étranger, celui qui viendrait détruire le confort du « gentil citoyen », lui vole son travail et même salir ses racines chrétiennes !

De même, toujours poussé par son esprit revancharde et mû par une volonté de surenchère, Sarkozy veut enfermer les réfugiés dans des « centres de rétention avant qu'ils ne reversent la Méditerranée ».

Nos dirigeants français ne sont pas en reste pour insinuer le doute sur ces migrants qui fuient un pays en guerre ou qui fuient la misère.

Ainsi, Valls, d'abord hostile aux « quotas » y est maintenant favorable pour limiter le nombre de ré-



fugiés accueillis. Il décline ainsi la fameuse phrase de Rocard : »La France ne peut accueillir toute la misère du monde »

C'est aussi l'attitude d'un certain patronat qui profite de l'esclavage moderne et contribue à la haine et au rejet des travailleurs sans

papier.

Mais au fond, n'est-il pas aussi légitime de fuir la misère que la guerre ? Réfugiés politiques, économiques ou climatiques, tous sont victimes d'un même système de guerres, de pillages ou de destruction de l'environnement : le capitalisme.

Nous, à l'URSEN CGT Educ'Action Caen, nous combattons jusqu'au bout la bête immonde des idées xénophobes. Nous voulons aujourd'hui réaffirmer notre solidarité et notre volonté de respecter le droit d'asile, la libre circulation de n'importe quel citoyen de cette planète, sans trier sans juger sans préjuger.



L'URSEN-CGT Caen Educ'Action a tenu son congrès.

Les 1er et 2 octobre derniers, l'Union Régionale des Syndicats départementaux CGT de l'Education Nationale a tenu son congrès à Caen. I

l s'agissait pour les adhérents du syndicat présent de tirer les leçons des années qui viennent de s'écouler et de fixer les orientations de travail de la Commission Exécutive élue

pour les trois années qui viennent jusqu'au prochain congrès prévu pour 2018/9. Christophe Lajoie a été reconduit au secrétariat de l'URSEN. Les échanges entre les nombreux camarades présents furent riches et fraternels. Au delà de ces orientations, notre syndicalisme peut s'appuyer sur un

document qui jette les bases d'une autre voie possible pour le système éducatif de notre académie. Nous ne sommes pas qu'un syndicat contestataire, nous avons des propositions alternatives nationales et interprofessionnelles que nous devons porter par notre action locale.



Union
Régionale des
Syndicats de l'
Education
Nationale

*3 Allée du Bois
14740 St-Manvieu-Norrey*

FEDERATION DE L'
EDUCATION DE LA
RECHERCHE ET DE LA
CULTURE

Fiche de Promotion

Année : 2015/2016

Si vous êtes Promouvable
Adressez-nous cette fiche à l'adresse indiquée ci-
dessous

Nom: _____ Prénom: _____ téléphone: _____

E-mail: _____

Date de naissance: _____

Adresse personnelle: _____

Adresse de l'établissement: _____

Situation administrative (titulaire ou stagiaire) : _____ Corps : _____	Discipline _____ Echelon actuel: _____ depuis le: _____
--	---

Nature de la dernière promotion: Choix Grand choix Ancienneté

Date de dernière promotion: _____

INSPECTION : Note: _____ Date: _____ Inspecteur: _____

Note administrative Péréquée: _____/40
Note Pédagogique : _____/60
Note Globale : _____/100

Hommage à notre camarade Guy

"Guy a été dès son arrivée dans l'académie de Caen comme prof de math au CET de Granville un militant très actif : membre de la CEX du SNETP CGT de l'académie de Caen, Secrétaire départemental de la Manche, Commissaire paritaire. Il a participé à plusieurs congrès nationaux : Châlons, Nantes... Il a été un militant actif pour l'organisation de nos congrès et du CNU de Granville. Il a participé à toutes nos réunions de retraités sauf les dernières. Ses interventions ont toujours été très judicieuses et pertinentes aussi bien comme actif que comme retraité.

Nous étions très nombreux au crématorium de Villedieu les Poêles, de ses anciens collègues, et plus d'une vingtaine de retraités de l'URSEN.

Jean Pierre Cottin ancien secrétaire académique a retracé ce parcours de militant hors normes dans une allocution pleine d'émotion.

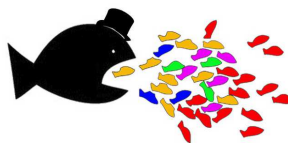
Nous ne l'oublierons pas.

Nous assurons Janine son épouse, ses filles, ses petits enfants de tout notre soutien et de toute notre sympathie en cette douloureuse circonstance."

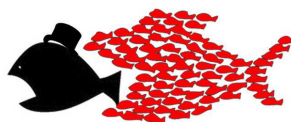


La CGT est la première Confédération syndicale de France. Dans l'enseignement public la CGT, c'est la CGT Educ'action. AED, CUI, AVS, AESH, PE, PLP, CPE, COP, certifié-e-s, PEPS, agrégé-e-s, personnels administratifs, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de labo..., tou-te-s ensemble nous construisons une école qui forme et émancipe : rejoignez-nous ! Vous pouvez lutter avec nous contre des réformes qui dégradent constamment le Service Public d'Éducation et par ailleurs nos conditions de travail et les conditions de réussite des élèves

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Sébastien CHIEU, Raphaël JOLY, Christophe LAJOIE, Alexandre GAUMONT, Nathalie LEBIHAN, Laurent FORESTIER, Christian JARDIN, Olivier RIFFAUT, Eve ROUQUET.



Ne panique pas !



**Syndique-toi à la CGT
Viens nous voir à l'Union**

Rejoignez les à la CGT, et envoyez vos articles.

RV sur notre Blog : <http://www.cgteduc-caen.fr/>
sur notre page Facebook : CGT Educ'Action Calvados

Je souhaite : me syndiquer et prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....Mél.....

A remettre à un militant CGT , à renvoyer à ursencaen@orange.fr, ou CGT Educ'Action Caen, 3 allée du Bois, 14740 Saint-Manvieu-Norrey

